

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 12 décembre 2022 affichée le 12 décembre 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Béatrice MONTIGNY, Mme Nicole NAVARRO, Mme Patricia PAMART, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE

Absents excusés : M. Christophe PATON *Procuration* à Mme Ingrid GUISE, M. Patrice DUPIRE *Procuration* à Mme Nicole NAVARRO, M. FENET Blaise *Procuration* à M. Michel LALISSE, M. Richard RISSO, M. Benjamin GOUBET

Absent : M. Paul Hervé DUBOIS

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2022-12-10

Avis sur des devis

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents : **8**

Nombre de suffrages exprimés : **11**

Votes Pour : **11**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la notification de la subvention d'aide relative au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance.

Considérant l'avance a été versée ce 6 décembre 2022 pour la somme de 1214.28€ par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

Considérant le devis de la société pour AEC à TILLOY LES MOFFLAINES l'armoire négative de 2014.80 € H.T.

Considérant le devis de la société AEC à TILLOY LES MOFFLAINES pour la fontaine à eau de 1298.00€ H.T.

Considérant le devis de la société Chomette pour la vaisselle supplémentaire de 843.12€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

Φ **Décide** d'émettre un avis favorable au devis de la société AEC à TILLOY LES MOFFLAINES pour la fontaine à eau de 1298.00€ H.T.

Φ **Décide** d'émettre un avis favorable au devis de la société pour AEC à TILLOY LES MOFFLAINES l'armoire négative de 2014.80 € H.T.

Φ **Décide** d'émettre un avis favorable au devis de la société Chomette pour la vaisselle supplémentaire de 843.12€ H.T. (Ce montant pourra être cependant revu à la baisse)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture. Le 23 décembre 2022.

Pour extrait conforme
M. LALISSE Michel
Maire,

Publié sur le site internet le 25/07/2023

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724